

3 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercez-vous une activité principale ? OUI NON
si oui laquelle ?.....
.....

Par quel moyen d'information avez-vous pris connaissance du recrutement d'animateurs ?

Site de la mairie de Paris : OUI NON

Campagne de recrutement au sein d'une université : OUI NON

Si oui, de quelle université s'agit-il ? :

Par un tiers : OUI NON

4 CONDITIONS À REMPLIR

Obligatoires

- Avoir 18 ans ;
- Etre titulaire du Baccalauréat pour les études surveillées ;
- Jouir de ses droits civiques et détenir un casier judiciaire dont les mentions sont compatibles avec l'emploi demandé ;
- Avoir une assurance de responsabilité civile.

Recommandé

- Etre titulaire du BAFA ou d'un diplôme équivalent, (voir équivalence des diplômes en annexe de ce document) ou en cours de formation.

5 PIÈCES À FOURNIR

Vous devez produire impérativement les documents suivants avant d'effectuer le premier service. Ces documents sont INDISPENSABLES au traitement de la paie.

Réservé
au service



Originaux

- photographie d'identité portant au dos vos NOM et PRENOMS ;
- un relevé d'identité bancaire (personnel et nominatif. Seuls les RIB établis sur un compte courant sont acceptés, le livret A n'est pas accepté).

Photocopies

- d'une pièce d'identité. Pour les personnes non communautaires, photocopie du titre de séjour. Il devra être remis à l'UGD à chaque renouvellement ;
- du diplôme le plus élevé (minimum brevet des collèges ou équivalent) ;
- de l'attestation d'immatriculation à la sécurité sociale ;
- des différents diplômes de l'animation ;
- du dernier bulletin de paie de votre emploi principal et du bulletin de paie bleu «Ville de Paris», le cas échéant ;
- de l'attestation d'assurance en responsabilité civile.

Certificat médical / vaccinations à jour

- renouvelable chaque année, il atteste de votre aptitude à travailler auprès d'enfants (sauf pour les enseignants). Le coût de la consultation médicale est à la charge du candidat.

Autorisation pour les agents exerçant une activité principale

- L'autorisation de cumul d'emploi est établie par votre administration ou service employeur d'origine, au profit de la Ville de Paris.

La paie intervient après service fait. Par exemple : les services du mois de janvier ne pourront être rémunérés avant le mois de février.

6 EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ET MOTIVATIONS

Avez-vous déjà travaillé
dans le domaine de l'animation ?

Motivations
(à renseigner, obligatoire)

Compétences particulières.....
à signaler
(musique, danse, arts plastiques...)

7 FORMATION - DIPLÔMES

B.A.F.A Stage de formation le :
Stage Pratique le :
Stage de Perfectionnement le :
B.A.F.A complet le :
A.F.P.S / P.S.C.1. le :
Auxiliaire Sanitaire le :

B.A.F.D. Stage de formation le :
Stage Pratique le :
Stage de Perfectionnement le :
B.A.F.D. stage Pratique 2 le :
B.A.F.D. complet le :
Surveillant de baignade le :
M.N.S. le :
B.E.E.S.A.N. le :

Diplômes B.A.P.A.A.T le
professionnels B.E.A.T.E.P. spécialité : le
B.P.J.E.P.S. spécialité : le

Autres diplômes professionnels ou équivalences le
(cf. annexe jointe)

Tout dossier dont les informations à caractère obligatoire n'auront pas été complétées sera considéré comme incomplet et il ne pourra y être donné suite.

A..... le Signature

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. La direction des affaires scolaires de la Ville de Paris est destinataire des informations collectées.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la direction des affaires scolaires.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

En cas d'embauche, l'immatriculation du nouvel agent est effectuée d'après les informations du présent dossier de candidature.

CASPE : CIRCONSCRIPTION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET DE LA PETITE ENFANCE

Arrondissements	Réception des candidats sur RDV sauf vacances scolaires	Adresse	Station de métro
1 ^{er} au 4 ^{ème}	Téléphone : 01.84.82.12.28 dasco-caspe1234-recrutanim@paris.fr	CASPE - 9, rue de la Perle 75003 PARIS	Chemin vert St Paul
5 ^{ème} - 13 ^{ème}	Téléphone : 01.71.18.74.71 01.71.18.74.72 dasco-caspe513-recrutanim@paris.fr	CASPE - 169, bd de l'Hôpital 75013 PARIS	Place d'Italie Bus : 27-47-57-64-67-83
6 ^{ème} - 14 ^{ème}	Téléphone : 01.40.46.44.44 dasco-caspe614-recrutanim@paris.fr	CASPE - 76 bis, rue de Rennes 75006 PARIS	Saint Sulpice
7 ^{ème} - 15 ^{ème}	Téléphone : 01.71.28.29.24 01.71.28.29.26 dasco-caspe715-recrutanim@paris.fr	CASPE - 100, avenue de Suffren 75015 PARIS	La Motte Picquet Grenelle Cambronne
8 ^{ème} - 9 ^{ème} - 10 ^{ème}	Téléphone : 01.80.05.43.00 01.80.05.43.01/ 01.80.05.43.02 dasco-caspe8910-recrutanim@paris.fr	CASPE - 27, rue des Petites Ecuries 75010 PARIS	Bonne Nouvelle Château d'eau
11 ^{ème} - 12 ^{ème}	Téléphone : 01.86.21.20.46 dasco-caspe1112-recrutanim@paris.fr	CASPE - 50, avenue Daumesnil 75012 PARIS	Gare de Lyon
16 ^{ème} - 17 ^{ème}	Téléphone : 01.53.05.25.30 dasco-cas1617-recrutanim@paris.fr	CASPE - 4, rue de Penthièvre 75008 PARIS	Madeleine Miromesnil
18 ^{ème}	Téléphone : 01.84.82.37.00 dasco-caspe18-recrutanim@paris.fr	CASPE - 11, rue du Pré 75018 PARIS	Porte de la Chapelle
19 ^{ème}	Téléphone : 01.80.05.43.62 dasco-caspe19-recrutanim@paris.fr	CASPE - 210, quai de Jemmapes 75010 PARIS	Stalingrad Jaurès
20 ^{ème}	Téléphone : 01.71.28.78.67 dasco-caspe20-recrutanim@paris.fr	CASPE - 42, rue des Maronites 75020 PARIS	Menilmontant

Il convient d'adresser votre dossier complet à la CASPE souhaitée.

**TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR**

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur

Arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement.

Version consolidée au 24 novembre 2016

Article 1

Les fonctions de direction peuvent être exercées dans les séjours de vacances, les accueils sans hébergement et les accueils de scoutisme par les titulaires des titres ou diplômes suivants justifiant d'une ou plusieurs expériences d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de vingt-huit jours dans les cinq ans qui précèdent :

- diplôme d'Etat de directeur de projet d'animation et de développement (DEDPAD) ;
- diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation (DEFA) ;
- diplôme d'Etat de conseiller d'éducation populaire (DECEP) ;
- certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives et à l'exercice des professions socio-éducatives (CAPASE) ;
- brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP) spécialité activités sociales-vie locale ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport comprenant une unité capitalisable complémentaire concernant la direction des centres de vacances et de loisirs ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité loisirs tous publics ;
- brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) deuxième et troisième degré ;
- brevet d'Etat d'alpinisme ;
- brevet d'Etat d'éducateur sportif option animation des activités physiques pour tous (BEESAPT) ;
- diplôme universitaire de technologie (DUT) spécialité carrières sociales, option animation sociale et socioculturelle ;
- diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) animation ;
- diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ;
- diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;
- diplôme d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- moniteur chef interarmées d'entraînement physique, militaire et sportif ;
- certificat technique branche entraînement physique et sportif ;
- diplôme professionnel de professeur des écoles ;
- certificat d'aptitude pédagogique d'instituteur ;
- certificat d'aptitude au professorat ;
- agrégation du second degré ;
- certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller d'éducation ou conseiller principal d'éducation ;
- attestation du suivi avec succès de la formation préalable à la titularisation en qualité de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse ou de professeur de sport, de conseiller technique et pédagogique supérieur ;
- diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
- diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
- diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) animation et gestion des activités physiques, sportives et culturelles ;
- licence animation sociale, éducative, culturelle et des loisirs ;
- diplôme d'Etat d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne ;
- diplôme d'Etat d'alpinisme - guide de haute montagne ;
- diplôme d'Etat de ski - moniteur national de ski nordique de fond ;
- diplôme d'Etat de ski - moniteur national de ski alpin ;
- master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré ;
- master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré ;
- master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, encadrement éducatif ;
- master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de la formation ;
- licence professionnelle métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socio-culturelle ;
- licence professionnelle animation sociale, éducative, culturelle et des loisirs ;
- certificat d'aptitude au professorat des écoles ;
- certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ;
- certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique ;
- certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement de lycée professionnel.

Article 2

Les fonctions d'animation peuvent être exercées dans les séjours de vacances, les accueils sans hébergement et les accueils de scoutisme par les titulaires des titres ou diplômes cités à l'article 1er ou des titres ou diplômes suivants :

- brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) premier degré ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) ;
- brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP) ;
- brevets d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports (BAPAAT) ;
- certificat de qualification professionnelle premier degré de l'animation ;
- diplôme universitaire de technologie (DUT) spécialité carrières sociales ;
- certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur (CAFME) ;
- moniteur interarmées d'entraînement physique, militaire et sportif ;
- certificat d'aptitude professionnelle (CAP) petite enfance ;
- diplôme d'études universitaires générales (DEUG) STAPS ;
- licence STAPS ;
- licence sciences de l'éducation ;
- certificat de qualification professionnelle animateur périscolaire ;
- brevet de technicien supérieur agricole option «gestion et protection de la nature» ;
- diplôme d'animateur de section de jeunes sapeurs pompiers ;
- diplôme d'Etat de moniteur éducateur (DEME) ;
- diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI) ;
- diplôme intermédiaire de maîtrise métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré ;
- diplôme intermédiaire de maîtrise métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré ;
- diplôme intermédiaire de maîtrise métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, encadrement éducatif ;
- diplôme intermédiaire de maîtrise métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de la formation ;
- licence professionnelle coordination de projets d'animation et de développement social et socio-culturel ;
- licence professionnelle animation ;
- licence professionnelle animation sociale et socio-culturelle ;
- licence professionnelle coordination de projets de développement social et culturel en milieu urbain ;
- licence professionnelle animation professionnelle coordination et développement de projets pour l'action sociale, culturelle et socio-culturelle ;
- licence professionnelle médiation scientifique et éducation à l'environnement ;
- licence professionnelle coordination et développement de projets pour les territoires ;
- licence professionnelle famille, vieillissement et problématiques intergénérationnelles ;
- licence professionnelle management de projets dans le domaine éducatif social et socio-culturel ;
- licence professionnelle valorisation, animation et médiation territoriale ;
- licence professionnelle animation et politique de la ville ;
- licence professionnelle administration et gestion des organismes et dispositifs de l'animation sociale et socio-culturelle ;
- licence professionnelle développement social et médiation par le sport ;
- licence professionnelle intervention sociale : développement social et médiation par le sport ;
- licence professionnelle développement social et socio-culturel local.